

Protocole Sanitaire

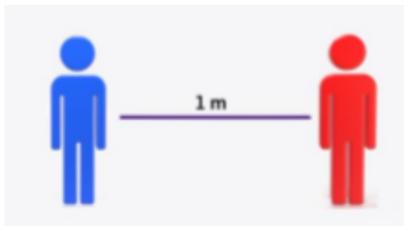
NOYANT-VILLAGES

Etablissements Scolaires et Péricolaires

I Conditions sanitaires

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation.

• Maintenir la distanciation



Dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

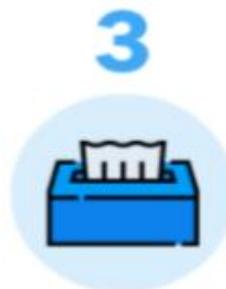
• Application des gestes barrières



se laver les mains très régulièrement
lavage pendant 30 s à l'arrivée à l'école, avant et après chaque récréation, chaque repas et chaque passage aux toilettes, puis à la sortie de l'école



tousser ou éternuer dans son coude



utiliser un mouchoir à usage unique
Chaque famille devra fournir deux paquets de mouchoirs à son enfant



saluer sans serrer la main et éviter les embrassades, garder ses distances (1 mètre minimum) avec autrui

Ces gestes barrières seront transmis par les enseignants aux élèves le jour de l'accueil et rappelés régulièrement.

Pour information, si un élève ne respecte pas volontairement les gestes barrières, l'équipe éducative prendra la décision de réorienter votre enfant sur un travail individuel à la maison, ceci dans une logique de précaution et de sécurité.

• Port du masque

En maternelle, Obligatoire pour les adultes présents

En élémentaire, obligatoire pour les adultes lorsque l'organisation de l'activité ne permet pas de maintenir la distance recommandée, lors des récréations et des circulations en dehors de la classe.

- Pour les élèves de maternelles, le port du masque est déconseillé
- Pour les élèves d'élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire

• Procédure de nettoyage et désinfection

- Aération des classes avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations et le déjeuner puis le soir pendant le nettoyage
- Nettoyage approfondi (nettoyage et désinfection) effectué une fois par jour pour chaque local utilisé



- Désinfection des points de contact (poignées de porte...) et sanitaires à mi-journée pendant la pause déjeuner

II Organisation des écoles

Rentrée des enseignants et des personnels des écoles le lundi 11 mai, les élèves ne reprendront l'école que le **JEUDI 14 MAI**.

La collectivité a décidé de ne pas accueillir les enfants de toute petite section (TPS).

Les classes ayant une capacité d'accueil limitée, les élèves seront accueillis par demi-groupe et à mi-temps selon le nombre d'enfants accueillis.

Les organisations par école vous seront transmises par votre établissement.

Les parents d'élèves devront ensuite se positionner au plus tard dimanche 10 mai 18h, sur la présence ou non de leur enfant à l'école. Cet engagement de présence ou de non-présence devra être respecté et sera révisable au 2 juin après sollicitations auprès des responsables d'établissements scolaires.

Les enfants de familles prioritaires (Soignants, pompiers professionnels, forces de l'ordre, enseignants et personnels des écoles...) seront accueillis tous les jours à compter du lundi 11 mai dans leurs établissements respectifs.

III Services Communaux

• Restaurants Scolaires

- Du 14 au 19 mai inclus, les parents devront fournir un repas froid à leur enfant dans un sac isotherme muni d'un pain de glace (obligation de noter nom/prénom de l'enfant sur le sac). Ce sac sera stocké avec ses autres effets personnels. Il n'y aura pas de facturation de la pause méridienne pendant cette période. **Réservation obligatoire auprès de la responsable de la restauration au moins 48h avant la présence de l'enfant à la cantine, ceci afin de nous permettre d'assurer le respect du nombre d'enfant par salle**
- A partir du 25 mai, les repas seront fournis dans les conditions habituelles (repas livrés par Restoria pour NOYANT, Foyer Logement pour PARCAY, et repas cuisinés par les cantinières pour les autres écoles). **Réservation obligatoire auprès de la responsable de la restauration au moins 48h avant la présence de l'enfant à la cantine, ceci afin de nous permettre d'assurer le respect du nombre d'enfant par salle et l'approvisionnement des denrées.**
- La prise des repas se fera dans le restaurant scolaire avec plusieurs services successifs (si le nombre d'enfants supérieur à 15) afin de limiter le nombre d'enfants dans la salle et respecter la distanciation sociale.

• Accueils Périscolaires

- Les horaires des accueils périscolaires sont maintenus à l'identique ainsi que la tarification habituelle.
- L'accueil sera limité à 15 enfants par salle
- **Réservation obligatoire auprès de la responsable de la garderie périscolaire au moins 48h avant la présence de l'enfant, ceci afin de nous permettre d'assurer le respect du nombre d'enfant par salle.**
- Les goûters seront fournis dans les mêmes modalités.
- Les parents ou adultes accompagnants ne pourront pas pénétrer dans les bâtiments, l'animatrice accueillera les enfants à l'entrée de la garderie périscolaire.
- L'équipe périscolaire mettra tout en œuvre pour répondre aux mêmes contraintes de sécurité sanitaire que les écoles.

IV Transport scolaire

La REGION annonce que tous les circuits scolaires desservant habituellement les écoles élémentaires et maternelles seront remis en service avec les horaires habituels, accompagnés de mesures sanitaires précises et rigoureuses. Une charte sanitaire sera affichée à bord de tous les véhicules.



V Enfants ou personnels atteints

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un enseignant arrive à l'école en bonne santé et déclenche des symptômes (Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...) pendant la journée.

Le protocole prévoit donc d'isoler le cas suspect et de lui fournir un masque. Les parents de l'élève concerné seront donc appelés afin de venir le chercher dans les plus brefs délais.

La procédure suivante sera donc indiquée aux parents :

- Eviter les contacts
- Consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19.

VI Le Rôle des Parents

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.

En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même manière.



Les parents d'élèves ont un rôle actif dans l'accueil des enfants à l'école, ceux-ci doivent veiller à :

- Respecter les gestes barrières
- Respecter les horaires d'entrée et de sortie déterminés par les écoles
- Vérifier que son enfant possède tout le matériel pour le rendre au maximum autonome (trousse complète...)
- Fournir une bouteille ou une gourde étiquetée au nom de l'enfant et 2 paquets de mouchoirs
- Préparer son enfant à cette rentrée un peu spéciale en lui expliquant bien que l'école ne sera pas comme avant le confinement.
- Discuter régulièrement avec lui et le rassurer.

Le Maire, M. Adrien DENIS

